



Procédure pénale rappel a la loi

Par **isabelle nodin_old**, le **24/09/2007 à 15:48**

convoqués par le délégué du procureur pour mon fils mineur qui a commis des faits de violences avec arme et port d'arme 6ème catégorie pour un rappel à la loi ai-je besoin d'un avocat ? qu'en court mon fils ? merci

Par **Jurigaby**, le **24/09/2007 à 17:35**

Bonjour. Votre fils n'en court rien. Un rappel à la loi n'est pas une sanction pénale mais une alternative aux poursuites.